

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	40
Représentés	3
Absent	0

Votes	
Pour	43
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 23 septembre 2026

Le mercredi 23 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le vendredi 18 septembre 2026, s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Décide à l'unanimité de :

Etaient présents :

M. Mmes. : Monsieur Youssef AHRICA, Monsieur Robin ALBERT, Monsieur Joséphin ANDRIANTAFIKA, Monsieur Thierry BALIAS, Monsieur Matthieu BAUHAIN, Madame Céline BEAURY, Madame Malika BENKAHLA, Madame Malika BENLARBI, Monsieur Kristian BOLLE-DALLIAH, Monsieur Aziz BOUGRASSA, Madame Hamida BOUGUEROUA, Monsieur Julien BOURVEN, Monsieur Laurent CHASSAY, Madame Stéphanie CHENU, Monsieur Vasco COELHO, Madame Rachel COHEN, Monsieur Frédéric DRUART, Madame Martine FOURNIAUD, Madame Amandine FRANCISOT, Monsieur Karim GARROUT, Madame Danièle GAULIER, Madame Bénédicte HACHE, Monsieur Ali ID ELOUALI, Madame Lucie LANTERNIER, Madame Nathalie LAZIC, Monsieur Jordan MADIANDE, Monsieur Henrique MARQUES, Monsieur Alain OMRANE, Madame Sushma OSTERMEYER, Monsieur Tonino PANETTA, Monsieur Yannig PONS, Monsieur Franklin Lambert POUDY, Monsieur Katiana RENE, Madame Delphine ROQUES, Monsieur Hamid SAIDJI, Madame Bénédicte SALLAM LEMOINE, Monsieur Billy SOMSOUK, Madame Zahia TAZAMOUCHT, Monsieur Moustapha THIAM, Madame Ahlem ZENATI,

Etaient représenté.e.s :

Madame Annick BALLEREAU pouvoir à Monsieur Tonino PANETTA
Madame Claire SAMARCQ pouvoir à Monsieur Jordan MADIANDE
Madame Hacès SASU pouvoir à Monsieur Julien BOURVEN

Etaient absent.e.s :

Secrétaire de séance :

Bénédicte SALLAM LEMOINE

O B J E T

Approbation de la convention de partenariat tripartite entre la Fondation FALRET, le Centre Médico Psychologique et la ville de Choisy le Roi

Approbation de la convention de partenariat tripartite entre la Fondation FALRET, le Centre Médico Psychologique et la ville de Choisy le Roi

La ville de Choisy le Roi s'attache à répondre aux besoins des demandeurs de logement choisyens dans leur diversité. Elle porte une attention particulière aux ménages les plus fragiles souvent plus en difficulté pour accéder au logement social pérenne en développant un accompagnement adapté à chaque situation. Depuis 2001, la commune de Choisy le Roi est engagée à faciliter le relogement de ménages souffrant de troubles psychiques en développant des partenariats avec le secteur psychiatrique, le centre médico-psychologique et associations en mesure d'accompagner ces publics, au moment de l'entrée dans un logement.

Ainsi, la Commune de Choisy le Roi, le centre médico-psychologique et la Fondation Falret décident d'unir leurs compétences afin de favoriser l'accès au logement de deux ménages choisyens, demandeurs de logement et présentant des troubles psychiques stabilisés.

Au regard du bilan positif de la première convention 2024-2026, il est proposé de renouveler le partenariat à travers une nouvelle convention tripartite.

En conséquence, le Conseil municipal est sollicité à délibérer en vue d'approuver la convention tripartite entre la Fondation Falret, le Centre médico psychologique et la ville de Choisy le Roi pour le relogement de ménages choisyens suivis dans le cadre du groupe logement du conseil local de santé mentale et d'attribuer une subvention annuelle de 9800€ à la fondation Falret.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Monsieur Frédéric DRUART,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le vote du budget de la ville, approuvé par délibération N°26.013 par le conseil municipal du 18 février 2026,

Vu la convention jointe à la présente délibération,

Vu la tenue du Bureau municipal du 02 septembre 2026

Vu la commission Sécurité/Travaux / Voiries mobilités / Urbanisme / Habitat /cadre de vie /Propreté/Transition écologique/ Nature en Ville du 11 septembre 2026

Considérant l'intérêt de la ville à un partenariat avec le centre médico-psychologique et la fondation Falret permettant d'accompagner des ménages, souffrant de troubles psychologiques, prêts à l'accès à un logement pérenne,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve la convention de partenariat tripartite entre la Fondation Falret, le Centre médico psychologique et la ville de Choisy le Roi pour le relogement de ménages choisyens suivis dans le cadre du groupe logement du conseil local de santé mentale ;

ARTICLE 2 : Autorise le maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent ;

ARTICLE 3 : Décide de verser à la Fondation Falret une subvention annuelle d'un montant total de 9 800 euros selon les modalités de l'article 6 de la convention suscitée sous réserve du vote des budgets correspondants ;

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 23 septembre 2026

AR Préfectoral

le 25/09/2026

Acte Exécutoire sous référence :

094-219400223-20260923-DEL26111H1-DE

Pour extrait conforme,
Monsieur Tonino PANETTA
Maire